



Résonances de Fontrieu

Ressons de Font-Riu

Courrier d'information de la commune de Fontrieu

OCTOBRE 2020 N° 9

Editorial du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Je tiens à vous remercier, avec l'ensemble de mon équipe, pour la confiance que vous nous avez témoignée le 15 mars lors des élections municipales. Merci.

L'année 2020 est une année pas comme les autres, avec cette pandémie COVID 19 qui nous touche toutes et tous, plusieurs

nanimité, ainsi que le vote des deux taxes (foncier bâti, foncier non bâti), la troisième ayant disparu (taxe d'habitation). Ces deux taxes ne subissent, encore une fois, aucune augmentation.

La commune de Fontrieu, votre commune, sera gérée comme lors de la précé-



La comète Neowise vue de la croix Saint-Julien du Clap

SOMMAIRE

Editorial	1
Trombinoscope	2
Conseil	3
Commissions	6
Associations	18
Les gens d'ici	23
Environnement	24
Nature	26
Parc Régional	27
La lenga nostra	28
Informations	29
Revue de presse	31
Carnets de vie	32

mois de confinement, des gestes barrières qui doivent devenir un réflexe pour nous tous, nous devons nous adapter à ce nouveau mode de vie.

Comme vous le savez, l'économie de la France est au plus mal, notre monde rural également souffre, alors réfléchissons ensemble, peut-être et certainement, en consommant plus localement.

La nouvelle équipe municipale est en train de prendre ses marques, toujours selon les disponibilités et les compétences de chacune et chacun.

Le budget primitif 2020 a été voté à l'u-

dente mandature, avec rigueur, en considérant le moindre détail pour économiser, en faisant ensemble des efforts de civisme.

Je tiens à rappeler que nous, élu(e)s, sommes à votre écoute pour toute proposition ou suggestion étant bénéfique et acceptable pour notre commune.

Dans l'attente, je tiens à vous souhaiter, à toutes et à tous, une excellente lecture. Bien à vous.

Le maire,
Didier Gavalda

Le nouveau conseil municipal



Didier GAVALDA

Maire

Délégué communautaire, Territoire d'Energie, SMEMAB, SIVOM, SDIS, AGEDI, RER



Marie-Jeanne FOUQUE

1^{ère} adjointe

Délégué communautaire, AGEDI, RER



David ESCANDE

2^{ème} adjoint

Délégué SMEMAB, SIVOM



Elisabeth OULES

3^{ème} adjointe



Francis ANTOLIN

4^{ème} adjoint

Délégué Territoire d'Energie, SIVOM



Marie-Christine ARMENGAUD

Conseillère municipale



Gaël BENOIT

Conseiller municipal

Délégué PNRHL



Pierre BOUSSIÈRE

Conseiller municipal



Joseph CASBAS

Conseiller municipal



Tom FABRE

Conseiller municipal



Guillaume GALIBERT

Conseiller municipal



Thierry ESCANDE

Conseiller municipal



Daniel ESTADIEU

Conseiller municipal



Jacques GALIBERT

Conseiller municipal



Dominique MAFFRE

Conseiller municipal



Philippe MAFFRE

Conseiller municipal



Thierry OULES

Conseiller municipal



Jean-Michel SIRE

Conseiller municipal



Francine VIEU

Conseillère municipale

Déléguée PNRHL

Synthèses des comptes-rendus des conseils

Conseil du 14 février 2020

- * Approbation à l'unanimité des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Pompes funèbres et La Verrouillée. Les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur
- * Approbation à l'unanimité du compte administratif du budget principal (fonctionnement & investissement). Le résultat de clôture, hors restes à réaliser, s'élève à 1 318 547,54 €
- * Approbation à l'unanimité du compte administratif du budget annexe « Eau » (fonctionnement & investissement). Le résultat de clôture, hors restes à réaliser, s'élève à 311 202,29 €
- * Approbation à l'unanimité du compte administratif du budget annexe « Assainissement » (fonctionnement & investissement). Le résultat de clôture, hors restes à réaliser, s'élève à 81 901,36 €
- * Approbation à l'unanimité du compte administratif du budget annexe « Pompes funèbres » (fonctionnement & investissement). Le résultat de clôture, hors restes à réaliser, s'élève à 2 639,58 €
- * Approbation à l'unanimité du compte administratif du budget annexe « La Verrouillée » (fonctionnement & investissements). Le résultat de clôture, hors restes à réaliser, s'élève à 8 462,96 €
- * Approbation à l'unanimité des affectations des résultats administratifs du budget principal et des budgets annexes
- * Approbation à l'unanimité pour une

participation de la commune à la consultation organisée par le centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leur personnel

- * Approbation à l'unanimité des nouveaux statuts du Syndicat mixte ouvert « A.GE.DI. » (Agence de Gestion et Développement Informatique), système de gestion informatique utilisé par la commune
- * Validation à la majorité (une abstention) du renouvellement de la convention avec l'association Payrin Caraïbes et le groupement forestier de Combespinasse pour des essais privés sécurisés de véhicules à moteurs
- * Approbation à l'unanimité pour la mise en place d'une convention tripartite de partenariat favorisant les activités de sapeurs-pompiers volontaires, parents d'enfants scolarisés
- * Approbation à l'unanimité pour la mise en place d'un projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt dans le secteur de Ferrières, pour une période de 5 ans, de 2020 à 2024
- * Approbation à l'unanimité pour le projet de création d'adressage de voirie
- * Approbation à l'unanimité pour la création d'un poste d'agent d'animation territorial saisonnier affecté au musée du protestantisme du 1^{er} juillet 2020 au 30 septembre 2020

Conseil du 24 mai 2020

- * Election du maire : Didier Gavalda est élu maire, par 17 voix pour et 2 votes blancs
- * Approbation à l'unanimité d'élire 4 adjoints (maximum autorisé 5 adjoints)
- * Election des adjoints, ont été élus :
 - ◆ 1^{ère} adjointe : Marie-Jeanne Fouqué,

17 voix pour et 2 nuls

- ◆ 2^{ème} adjoint : David Escande, 15 voix pour et 4 nuls
- ◆ 3^{ème} adjointe: Elisabeth Oulès, 17 voix pour et 2 blancs
- ◆ 4^{ème} adjoint : Francis Antolin, 15 voix pour, 2 nuls et 2 blancs

Synthèses des comptes-rendus des conseils

Conseil du 24 mai 2020

- * Approbation à l'unanimité pour fixer le montant des indemnités pour la mandature des fonctions de maire selon la strate démographique de la commune
- * Approbation à l'unanimité pour fixer le montant des indemnités pour la mandature des fonctions des adjoints selon la strate démographique de la commune
- * Approbation à l'unanimité pour la création de 11 commissions communales :
 1. Eau & Assainissement
 2. Energie renouvelables, Energies nouvelles & Economie
 3. Travaux
 4. Finances
 5. Scolaire, Enfance, Jeunesse & Trans-

port scolaire

6. Fêtes et Cérémonies, Embellissements des hameaux
7. Urbanisme, Gestion de la forêt et des terrains agricoles & Environnement
8. Information, Communication & Patrimoine
9. Appel d'offres
10. Personnel & CNAS
11. Action sociale

- * Pour favoriser une bonne administration communale, approbation à l'unanimité, de confier au maire un certain nombre de délégations

Conseil du 10 juillet 2020

- * Election des délégués titulaires pour les élections sénatoriales avec 18 voix :
 - ◆ Marie-Jeanne FOUQUE
 - ◆ Elisabeth OULES
 - ◆ Francis ANTOLIN
 - ◆ David ESCANDE
 - ◆ Didier GAVALDA
- * Election des délégués suppléants pour les élections sénatoriales avec 17 voix :
 - ◆ Francine VIEU
 - ◆ Joseph CASBAS
 - ◆ Jacques GALIBERT
- * Validation à l'unanimité de la proposition de tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté de Communes « Sidobre Vals et Plateaux » par les communes membres pour l'année 2020
- * Approbation à l'unanimité de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux téléphoniques pour l'année 2020 à 3 240,46 €
- * Adoption à l'unanimité du budget primitif « Principal » pour la part Fonctionnement à 1 635 923 € et pour la part Investissement à 1 950 422 €
- * Adoption à l'unanimité du budget primi-

tif « Eau » pour la part Fonctionnement à 419 063 € et pour la part Investissement à 1 043 037 €

- * Adoption à l'unanimité du budget primitif « Assainissement » pour la part Fonctionnement à 130 539 € et pour la part Investissement à 171 070 €
- * Adoption à l'unanimité du budget primitif « Pompes Funèbres » pour le Fonctionnement à 2 839 € (pas d'investissement)
- * Adoption à l'unanimité du budget primitif « La Verrouillée » pour la part Fonctionnement à 241 492 € et pour la part Investissement à 119 070 €
- * Approbation de retrait de la délibération de l'élection des délégués du PETR n°27/2020 du 24 mai 2020 entachée d'illégalité, seule la CCSVP étant compétente pour élire ces délégués
- * Approbation à l'unanimité du projet de convention de partenariat avec Mutua Alliance Santé. Cette compagnie propose d'accompagner les collectivités pour venir en aide aux administrés, en leur proposant une offre santé accessible à tous et à moindre coût

Synthèses des comptes-rendus des conseils

Conseil du 6 août 2020

- * Approbation à l'unanimité pour la révision du prix unitaire de 2 parcelles référencées F742 et F744 d'une surface totale de 3 055 m² de 15 000 à 10 000 euros, proposition faite à une entreprise de maçonnerie souhaitant s'installer sur la commune
- * Approbation du choix de Marie-Jeanne Fouqué comme déléguée de la commune au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.DI.
- * Approbation à l'unanimité d'une modification des termes des délégations accordées au maire afin de prendre en compte leurs limites et conditions d'application

Conseil du 11 septembre 2020

- * Approbation, à l'unanimité, d'adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la période du 01.01.2021 au 31.12.2024 pour la couverture des risques financiers encourus par la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel, en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service
- * Approbation, à l'unanimité, de résilier pour motif général les marchés signés dans le cadre du projet de construction d'un atelier des services techniques du fait de la présence d'une espèce protégée, le campagnol amphibie, sur le site du projet, ce qui conduit à l'impossibilité d'implanter un bâtiment sur ce terrain
- * Approbation, à l'unanimité, de prendre une décision modificative financière pour couvrir les pénalités liées à la résiliation des marchés signés dans le cadre du projet de construction des ateliers techniques, provisions non prévues lors de l'élaboration du budget primitif pour un montant de 38 050 euros
- * Autorisation, à l'unanimité, donnée au

- * Approbation à l'unanimité d'une décision modificative concernant le budget principal (abondement complémentaire pour l'achat d'un poêle à granules)
- * Autorisation accordée à l'unanimité au maire pour signer la convention de fourniture d'eau à la commune de Vabre
- * Approbation à l'unanimité d'une décision modificative concernant le budget annexe « La Verrouillé » pour prendre en compte le report de déficit omis pour la partie Investissement et pour la section de fonctionnement inscrit en recette et non en dépense lors de l'élaboration du budget primitif correspondant

maire à signer une convention avec la commune de Brassac pour prendre, pour partie, en charge les coûts d'entretien des locaux du centre de secours de Brassac, au même titre que l'ensemble des communes bénéficiant de ses services, suite au retrait du Syndicat Départemental du Tarn qui prenait en charge ces frais



Les commissions

Finances

(Rapporteur : David ESCANDE)

Francis ANTOLIN
Gaël BENOIT
Marie-Jeanne FOUQUE



Travaux

(Rapporteur : Didier GAVALDA)

Pierre BOUSSIÈRE
Joseph CASBAS
David ESCANDE
Thierry ESCANDE
Tom FABRE
Thierry OULES



Eau & assainissement

(Rapporteur : Francis ANTOLIN)

Gaël BENOIT
Tom FABRE
Thierry ESCANDE
Jacques GALIBERT
Philippe MAFFRE



Urbanisme, Gestion de la forêt et des terrains agricoles et Environnement

(Rapporteur : David ESCANDE)

Francis ANTOLIN
Gaël BENOIT
Marie-Jeanne FOUQUE



Energies renouvelables, énergies nouvelles, économie

(Rapporteur : David ESCANDE)

Marie-Christine ARMENGAUD
Gaël BENOIT
Pierre BOUSSIÈRE
Marie-Jeanne FOUQUE
Jean-Michel SIRE



Information, Communication, Patrimoine

(Rapporteur : Marie-Jeanne FOUQUE)

Marie-Christine ARMENGAUD
Guillaume GALIBERT
Francine VIEU



Scolaire, Enfance, Jeunesse, Transport scolaire

(Rapporteur : Marie-Jeanne FOUQUE)

Francis ANTOLIN
Guillaume GALIBERT



Fêtes et Cérémonies, Embellissements des hameaux

(Rapporteur : Elisabeth OULES)

Marie-Christine ARMENGAUD
Joseph CASBAS
Marie-Jeanne FOUQUE
Francine VIEU



Personnel et CNAS

(Rapporteur : Marie-Jeanne FOUQUE)

Guillaume GALIBERT
Jean-Michel SIRE



Appel d'offres

(Président : Didier GAVALDA)

Membres titulaires :

David ESCANDE
Marie-Jeanne FOUQUE
Elisabeth OULES

Membres suppléants :

Gaël BENOIT
Daniel ESTADIEU
Jean-Michel SIRE



Action sociale

(Rapporteur : Elisabeth OULES)

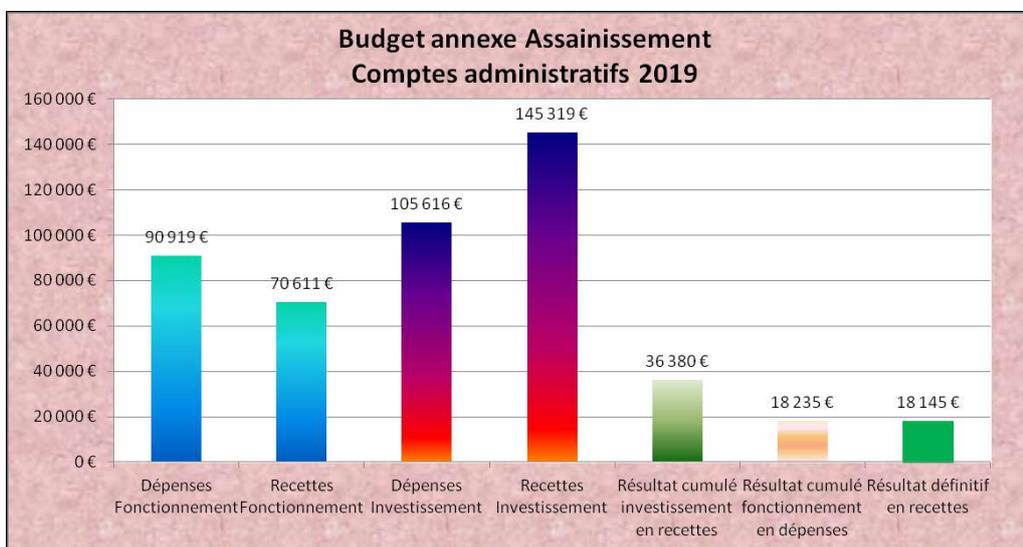
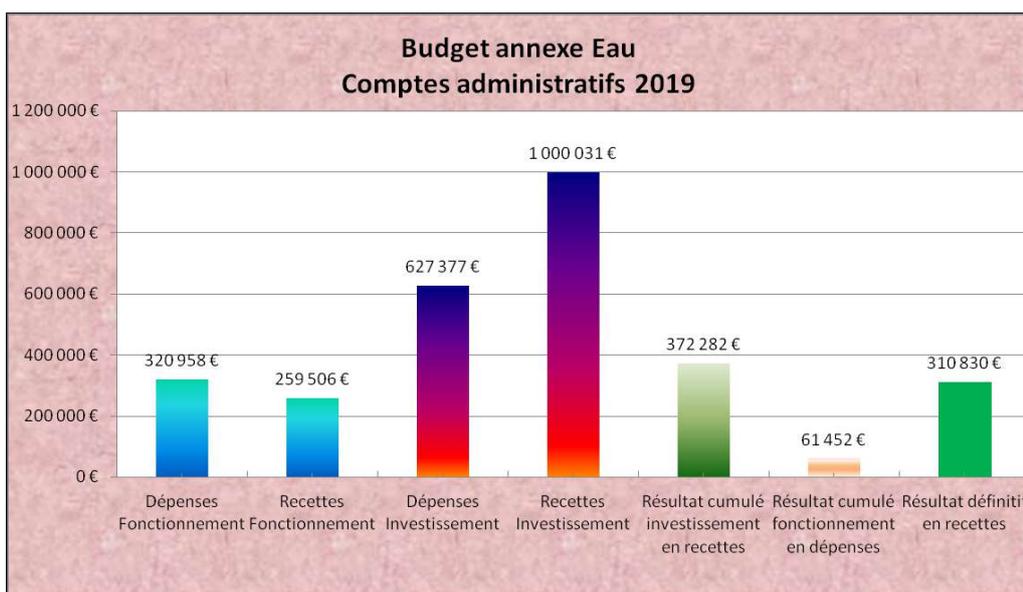
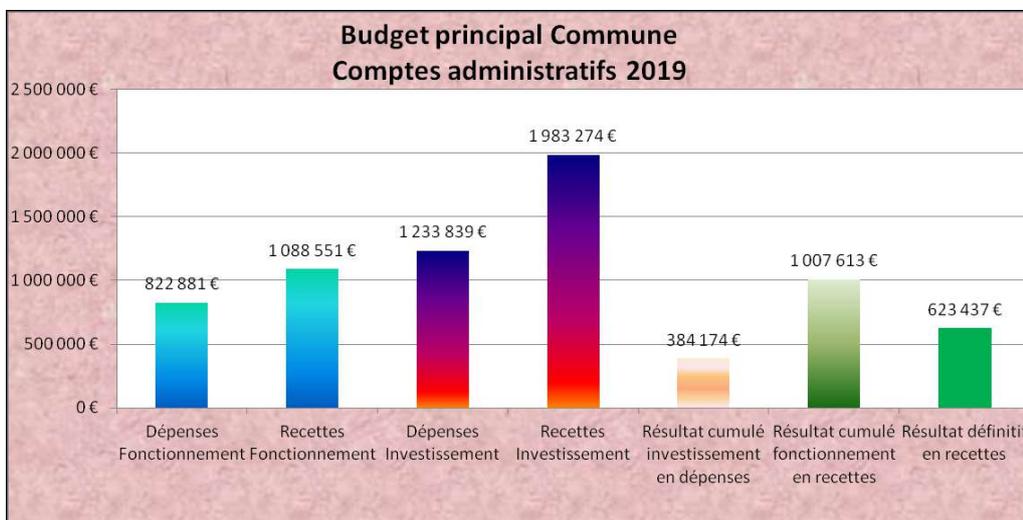
Membres du conseil

Marie-Christine ARMENGAUD
Marie-Jeanne FOUQUE



Les commissions

Finances : principaux budgets administratifs 2019



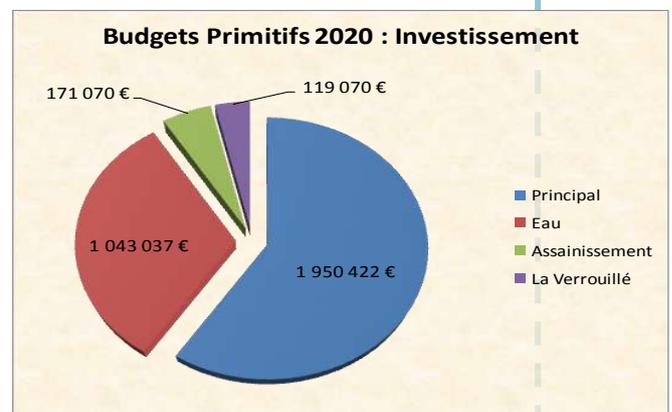
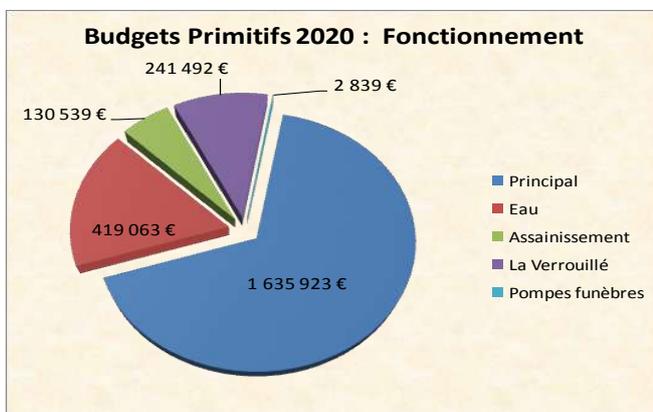
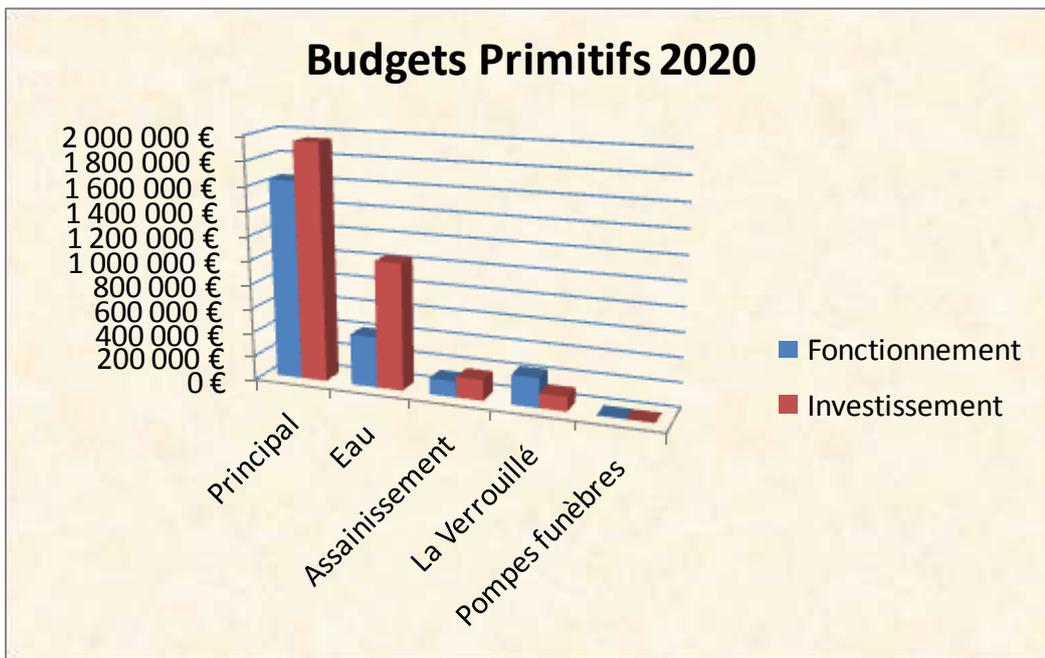
Les commissions

Finances : Budgets primitifs 2020

Le montant des budgets primitifs principal et annexes 2020 de la commune s'élève à 5 713 455 euros, la part fonctionnement à 2 429 856 euros, celle de l'investissement à 3 283 599 euros.

Le budget primitif principal de la commune s'élève à 3 586 345 euros, la part fonctionnement à 1 635 923 euros, celle de l'investissement à 1 950 422 euros. Ce budget primitif principal a été construit sur la base d'une reconduction des taux appliqués en 2019 des deux taxes communales restant de gestion communale (Foncier bâti : 13,06 % et Foncier non bâti : 47,48 %). En effet, dans la continuité de notre politique fiscale depuis 2016, il a été décidé de ne pas augmenter la part communale des impôts et taxes locales.

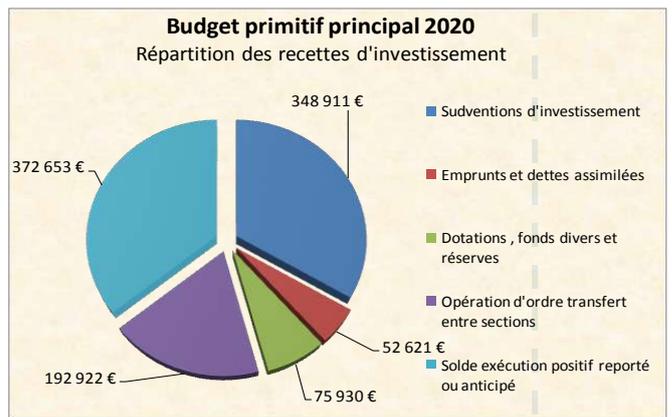
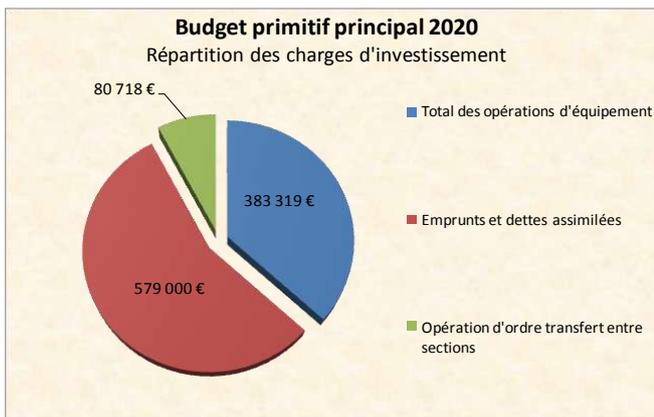
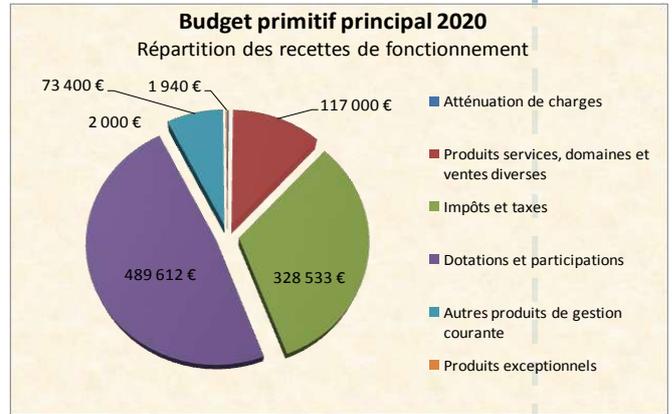
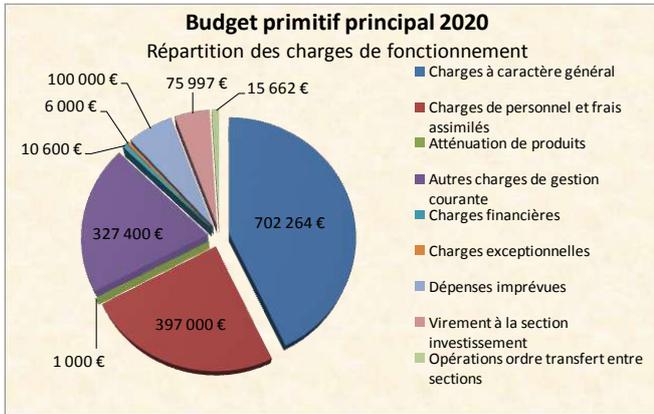
Ils ont été validés par le conseil municipal lors de sa séance du 10 juillet 2020.



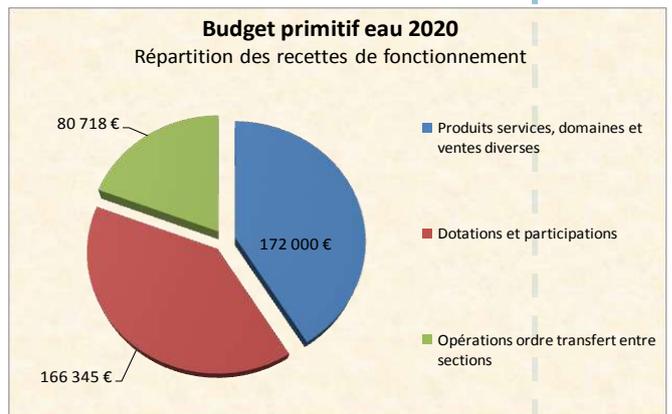
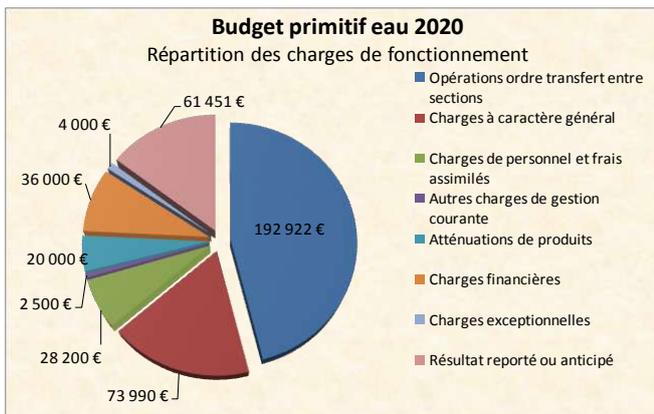
Les commissions

Finances

Présentation du budget primitif principal :



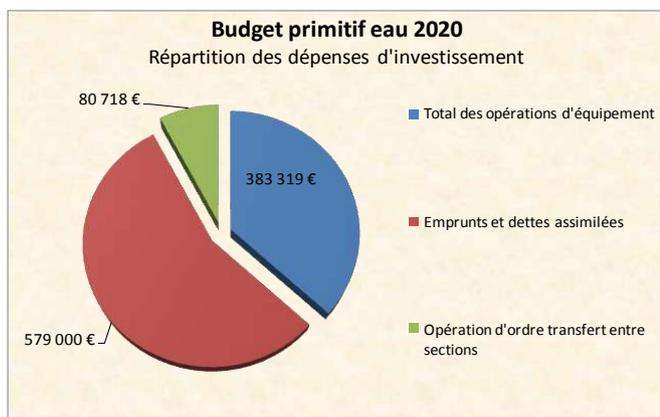
Présentation du budget primitif eau :



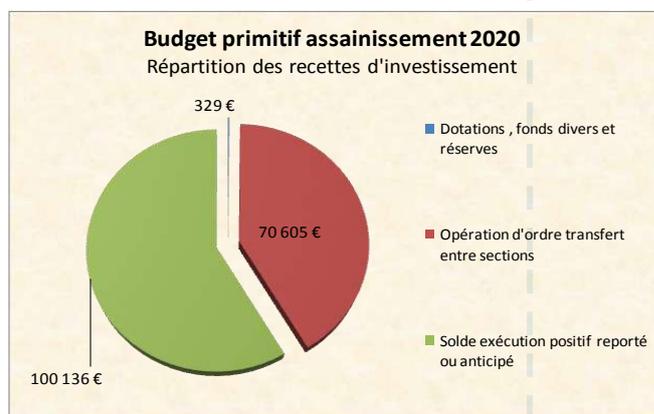
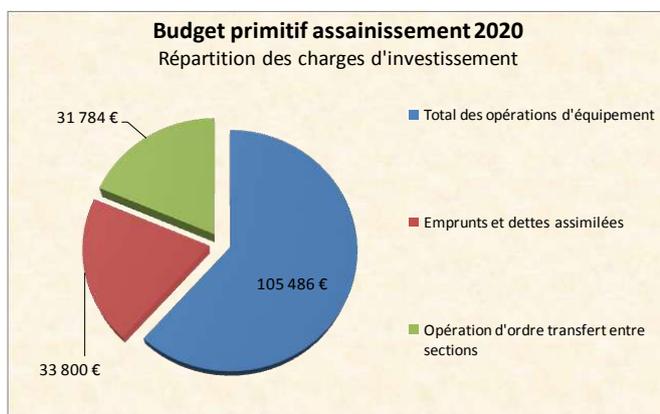
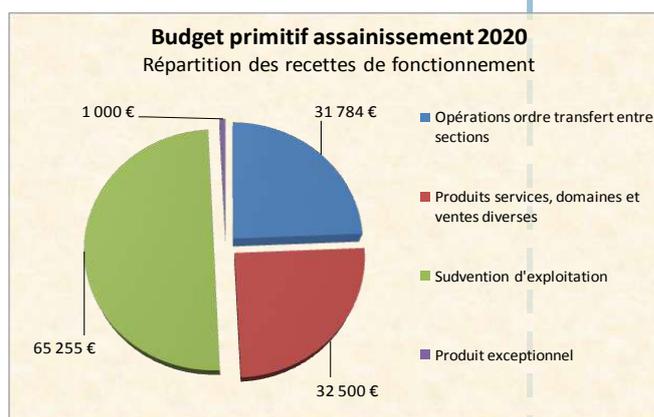
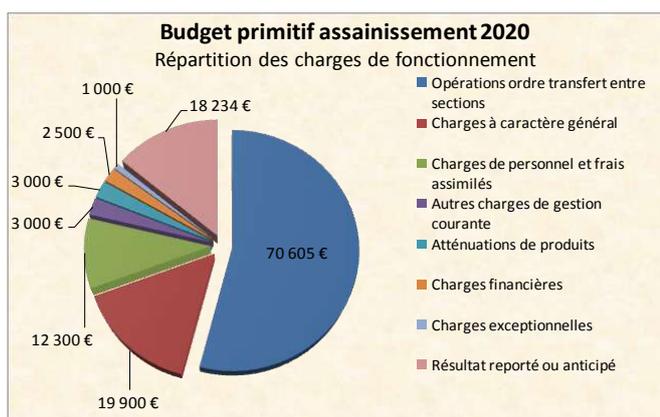
Les commissions

Finances

Présentation du budget primitif eau (suite) :



Présentation du budget primitif assainissement :



Les commissions

Eau & Assainissement

Extension du réseau d'eau potable Bourquet sul Mouli

Suite à un incident sur leur réseau, les habitants de Bourquet sul Mouli ont été raccordés au réseau d'eau potable communal.

Pour cela nous avons dû barrer la voie communale n° 16 et la RD 66 reliant la commune à celle de Lamontélaré.

Nous remercions de leur compréhension les usagers de cette voie qui ont été importunés lors de ces travaux.



Eau du Marqnès / Saut de Lègue

Les travaux vont reprendre fin septembre ainsi que le démarrage de la tranche optionnelle de Biège.

Cette reprise tardive du chantier (entreprises THOUY, SOLAGO, CPS Eau) est due aux ruptures de stocks chez certains fournisseurs (fabrication arrêtée pour cause de pandémie).

Le délai des travaux de la tranche optionnelle est estimé à 3 à 4 semaines ; plus 2 à 3 mois de mise en observation : conformité sanitaire et temps de validation par l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

La mise en service est prévue début janvier 2021.

La pose des derniers compteurs à radio-relève touche à sa fin

Avantage :

L'avantage de ces systèmes c'est que vous n'avez plus besoin de prendre des journées de congé pour être présent au domicile les jours de relève des compteurs, de plus les

relevés étant les index réels à l'instant T, vous payez exactement votre consommation d'eau, sans avoir recours à des forfaits en votre absence.

Les compteurs d'eau en radio-relève

Concrètement, nos compteurs sont équipés d'un émetteur qui permet d'effectuer la relève des index des compteurs d'eau sans avoir besoin de votre présence. L'employé chargé de ce travail se contente de passer devant votre porte et automatiquement les index sont transmis à son terminal de relevage sans autre manipulation.

Tout compteur comporte un numéro de série, numérique ou alphanumérique, gravé dans le matériau de la carcasse, sur le cadran ou sur le volet mobile protecteur de la fenêtre de l'index. Il est souvent muni d'un scellé, placé sur le raccordement amont, pour prévenir toute tentative d'utilisation frauduleuse.

Quelle est la durée de vie d'un compteur d'eau ?

La durée de vie d'un compteur est limitée à 15 ans pour un compteur d'eau froide.

La précision d'un compteur d'eau peut s'émousser avec l'âge. Les motifs de cette dégradation sont multiples : usure, résidus de calcaire, acidité du liquide. Ce dérèglement se fait généralement au bénéfice du client par sous-évaluation du volume.

Projet assainissement Sablayrolles

La commission s'est tenue le 4 août en présence du cabinet GAXIEU maître d'œuvre. Les discussions ont abordé la reprise des points évoqués lors de la première rencontre et la retouche de certains tracés ainsi que d'autres sujets : subvention, eau, pompe de relevage, passage, implantation de la station d'épuration.

Nous sommes dans l'attente de la finalisation du projet par la cabinet Gaxieu suite aux modifications apportées.



Les commissions

Travaux

Malgré le confinement quelques travaux ont pu être réalisés par nos services communaux :



- ◆ Un mur de soutènement repris à Valès
- ◆ Un appartement communal de Soullègre, ainsi qu'un à Lagrange, rafraîchis après le départ des locataires et avant de relouer
- ◆ La mise en valeur de la pierre qui servait à l'époque à battre le grain au fléau l'été et entreposer le bois l'hiver en forêt de Montagnol



Pierre plate de Montagnol

- ◆ La mise en valeur de la maison de la forêt et de ses abords

- ◆ Le changement des compteurs d'eau, remplacés par des compteurs nouvelle génération avec radio-relève, programme réalisé sur trois ans, c'est la dernière année



Maison de la forêt

- ◆ Une extension du réseau d'eau potable à Bourguet Sul Mouli
- ◆ Et une multitude de travaux répétitifs comme l'entretien des chemins communaux, l'entretien des espaces verts, des cimetières, des stations d'épurations, etc...

Des travaux de voiries ont été également réalisés sur la voirie communale en sous-traitance comme :

- ◆ Une partie de la route de Longuevergne
- ◆ La route de la Fondalbert
- ◆ La route de la Fontblanche
- ◆ Une partie de la route du moulin haut
- ◆ Une partie de la route de Bourguet Sul Mouli
- ◆ Une route dans la Métairie Neuve
- ◆ Le carrefour de Bouguet del Clot



Extension réseau eau

Les travaux sur les routes intercommunales ne sont pas tout à fait terminés.

Un jardin du souvenir a été réalisé sur notre commune. Il se situe à Ferrières, touchant au cimetière, à côté de la salle communale.

Les travaux du réseau d'eau du secteur du Margnès vont reprendre. Nous allons également réaliser la tranche conditionnelle pour laquelle nous avons pu obtenir 80 %

Les commissions

Travaux

de subventions. Ces travaux vont démarrer fin septembre, pour mise en service courant janvier 2021.

La réfection et l'agrandissement du cimetière de Cambous ont eu lieu au printemps et sont maintenant terminés.

Ateliers municipaux : historique du projet

Les campagnols amphibies ont eu raison de nos ateliers municipaux !

Courant 2017 nous avons déposé un dossier de demande de travaux sur cours d'eau auprès de la DDT, au service police de l'eau, pour buser le petit ruisseau qui séparait le terrain communal et le terrain que nous envisagions d'acheter.

La réponse a été positive. Un arrêté préfectoral nous a été délivré, nous l'avons en main. Cet arrêté est valable jusqu'en octobre 2020.

Le terrain est donc acheté.

Le géomètre est intervenu.

Le projet est lancé avec le choix de notre maître d'œuvre sur consultations.

Nous nous mettons d'accord avec notre architecte et nos employés communaux pour que ce bâtiment et ses abords soient les plus fonctionnels possible.

Le permis de construire est demandé et accordé.

Les études de sol sont réalisées.

La consultation pour le choix des entreprises est lancée.

Toutes les entreprises sont retenues.

Au moment de mettre notre premier coup de pelle mécanique, nous avons fait une réunion de chantier avec notre maître d'œuvre, l'entreprise de terrassement et l'OFB (Office Français de la Biodiversité), (ancien ONEMA), et là, la découverte des campagnols amphibies, espèce protégée.

Après plusieurs échanges de courrier, de mail, j'ai demandé au sous-préfet une réunion avec les organismes de l'Etat en question, DDT et OFB. Connaissant le dossier il m'a répondu immédiatement par la

positive.

Cette réunion a eu lieu en mairie le 14 août, et après de longues discussions, monsieur le sous-préfet m'a proposé de lâcher l'affaire, que si je parlais en procédure, cela prendrait des années et coûterait cher à la collectivité et sans être sûr d'obtenir gain de cause.

Ma réponse a été immédiate, « nous parlons de ces ateliers depuis trente ans, et bien nous en parlerons encore dans trente ans »

Après avoir pris ce coup de massue, monsieur le sous-préfet avec la DDT ont réussi à me remonter le moral, surtout quand le sous-préfet s'est mis en colère et a dit « il y a trois ans nous donnons l'autorisation de construire et aujourd'hui nous disons non »

Une somme d'argent public a été engagée pour la réalisation de ce projet, le sous-préfet m'a demandé de faire les comptes et d'adresser un courrier en préfecture, et que c'était à l'Etat à rembourser et non aux contribuables de la collectivité de payer les erreurs de ses services.

Pour information, l'ancienne commune de Castelnau-de-Brassac possède 289 hectares de sagnes répertoriés et là nous parlions de quelques centaines de mètres carrés !

Affaire à suivre !

Pour information, nous avons débattu avec mes adjoints et adjointes et nous avons déjà une piste pour réaliser ce projet dont « nous parlons depuis trente ans », ce sera exposé lors d'un prochain conseil.



Jardin du souvenir



Cimetière de Cambous

Les commissions

Energies renouvelables, Energies nouvelles, Economie

Projet d'extension du parc éolien

Dans son arrêté du 15 mai 2020, la Préfecture du Tarn a rejeté la demande d'autorisation environnementale portée par FONTRIEU ENERGIE.

Le projet éolien, situé au nord des 6 éoliennes actuellement en exploitation sur notre commune, devait voir l'implantation de 3 éoliennes supplémentaires.

Un couloir RTBA (Réseau Très Basse Altitude), utilisé par l'armée de l'air, est situé à proximité du parc actuellement en exploitation, de plus le parc est implanté dans la zone « tampon » avant le couloir RTBA (cela était déjà le cas pour les 6 premières éoliennes).



Ce refus n'a aucun impact direct sur la municipalité, même si ce projet était défendu par le conseil municipal, nous ne sommes pas engagés financièrement dans le projet. Mais il y aura des impacts indirects, ce projet devait rapporter environ 90 000 € par an aux finances de la commune (location des terrain et taxes).

PERM de La Fabrié

Lors du conseil municipal du 12 avril 2019, il a été émis un avis favorable avec de nombreuses réserves à la demande de PERM déposée par l'entreprise Tungstène du Narbonnais.

Afin de répondre aux interrogations des élus et des habitants, il a été décidé de mandater l'ONG SystExt afin d'avoir un avis indépendant et neutre sur les risques liés à ce PERM et à une éventuelle exploitation. Ce rapport est disponible depuis le mois de mai sur le site internet de la mairie.

Suite à ce rapport, un courrier a été envoyé au Ministre de l'économie (ministre chargé de la délivrance des permis miniers), à Tungstène du Narbonnais et à la préfecture. Tous les échanges sont publics et disponibles sur le site www.fontrieu.fr.

La municipalité est là pour défendre le territoire et ses habitants, nous ne pourrions pas accepter un projet qui va à l'encontre de nos valeurs et qui pourrait nuire gravement à notre environnement. Des risques ont été identifiés pour le captage d'eau potable dit « Arcanic », ces risques mettraient en péril notre alimentation en eau potable pour une grande partie de la commune et des communes voisines à qui nous fournissons de l'eau.

D'autres risques environnementaux ont été identifiés et des réponses devront être apportées par le porteur de projet et les services de l'Etat.

Dans un souci de transparence, tous les documents relatifs à ce dossier sont et seront toujours publics en ce qui concerne la partie communale.



Entrée de la galerie d'accès de l'exploitation minière Mittersill en Autriche

Les commissions

Urbanisme, Gestion de la forêt et des terrains agricoles, Environnement

Urbanisme

Notre commune est bien fournie en terrains constructibles, mais force est de constater que trop nombreux sont nos jeunes qui partent de notre territoire pour acheter ou construire ailleurs !

En analysant les cartes du PLUI, nous avons constaté, que des zones sont trop pourvues en terrains constructibles et d'autres ont été totalement exclues du zonage constructible !

C'est pour cela que nous avons demandé à la communauté de communes de faire une révision de ce PLUI. Nous avons été entendu, une révision allégée du PLUI devrait être réalisée début 2021.

Nous demandons aux personnes qui ont des projets de constructions sur la commune en dehors des zones constructibles actuelles de venir déposer un dossier en mairie avant **le 30 octobre 2020**. Bien entendu, ces projets devront se situer à proximité de zones constructibles existantes et devront être réalisés dans un avenir proche. La commission urbanisme se réserve le droit de ne pas présenter dans cette réforme des dossiers qui seraient incomplets, trop vagues, trop éloignés des réseaux ou participant au mitage du territoire (Le mitage désigne l'implantation d'édifices dispersés dans un paysage naturel).

Cette révision allégée doit être l'occasion de répondre à des demandes concrètes et ne doit pas servir à faire de la spéculation foncière. Car en effet une révision, même minime, entraînera inévitablement une perte nette de surface constructible sur la commune.

Forêt de Montagnol

La commune de Fontrieu dispose d'un patrimoine forestier géré par l'Office National des Forêts.

La commune historique de Castelnau de Brassac était propriétaire de la belle forêt de Montagnol. Elle lui fut donnée au début du XV^{ème} siècle par le seigneur de Crusy, Catherine de Vendôme. Depuis lors, chaque habitant a droit, chaque année, à une part de la coupe de bois ; celle-ci suffit au chauffage de chaque maison, c'est dire que cette part est assez abondante. Les principales essence de bois sont le chêne, le châtaignier, le hêtre et le sapin.

De nos jours, la part de coupe de bois est de 5 stères pour les résidences secondaires et de 15 stères pour les principales. Ces lots de bois sont proposés à la population de la commune de Fontrieu qui ne paye que la coupe et le débardage.

Ce débardage est effectué par traction

animale (débardage à cheval) dans le respect de ce massif classé espace naturel sensible, pour permettre de limiter le tassement du sol et préserver la biodiversité.

La forêt de Montagnol est une terre sacrée pour les protestants. Au temps de l'Édit de Nantes (1685) ils vinrent chercher refuge dans ces montagnes pour échapper aux persécutions et aux dragonnades ; il en fut de même pendant les guerres où le maquis s'était caché. Mais nous en dirons plus dans les prochaines éditions...



Les commissions

Fêtes et Cérémonies, Embellissements des hameaux

Embellissement des hameaux

Malgré le confinement dû à la pandémie du COVID 19, la commission n'est pas restée sans rien faire, puisque dès le déconfinement les fleurs étaient prêtes à être plantées pour embellir nos villages.

Dix-neuf hameaux ont donc été fleuris avec pour objectif de redonner de la couleur dans nos vies et essayer de reprendre au plus vite une vie normale.

Comme chaque année la municipalité tient à remercier les habitants qui œuvrent à entretenir, embellir, tondre et arroser nos fleurs dans nos différents villages, sans vous cela serait impossible.



Cinéma

Le cinéma devrait reprendre à Biot mais sous toute réserve !

Les dates choisies sont les suivantes :

- 17 octobre 2020 avec comme premier film : « *Cyrille, agriculteur, 30 ans, 20 vaches, du lait, du beurre et des dettes* »
- 21 novembre 2020
- 12 décembre 2020
- 16 janvier 2021
- 13 février 2021

Bien entendu ces séances se tiendront, ou pas, en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Vous devrez venir munis de votre masque, du gel sera fourni par la mairie. Quant à la distanciation physique, nous espaceons les chaises comme nécessaire.

Bien entendu nos secrétaires restent disponibles pour répondre à vos questions.

Commémoration du 11 novembre 2020 :

Nous ne savons pas à l'heure présente, ce qui pourra être fait.

Nous remercions Christian Nègre pour avoir d'ores et déjà pensé à animer, avec la chorale Divertissimo, cette cérémonie qui se tiendra, si tout va bien, le 15 novembre.

Fêtes et cérémonies

Cette année très particulière pour chacun et chacune d'entre nous à cause du COVID 19 nous a privés de nos traditionnels marchés des producteurs de Biot et Ferrières ainsi que de nos trois « super » fêtes habituelles de l'été (Biot, Ferrières et Sablayrolles). Les jeux de Ferrières du mardi ont également été supprimés.

Malgré cela, les trois comités des fêtes ont souhaité organiser en commun une journée dans la forêt de Montagnol fin août avec randonnée et marché gourmand, au grand air.

Les mesures barrières restent essentielles pour garantir la santé de tous. Il faut s'adapter à cette nouvelle contrainte même si cela reste difficile et peut être incompris par certains.

Les commissions

Scolaire, Jeunesse & Transport scolaire

Rentrée scolaire 2020/2021

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 1^{er} septembre comme partout en France sous un beau soleil avec beaucoup de joie pour des enfants de retrouver leurs copains, mais aussi pas mal de larmes pour les plus petits après la séparation de leur maman ou de leur papa.

Cette année encore le succès de notre nouvelle école se fait ressentir avec un effectif de 57 enfants. Ce succès est dû également à la compétence de notre directeur Maxime et à notre institutrice Aline.

Vu le nombre d'enfants inscrits, un nouveau poste d'enseignant a été demandé et a été obtenu pour l'année.

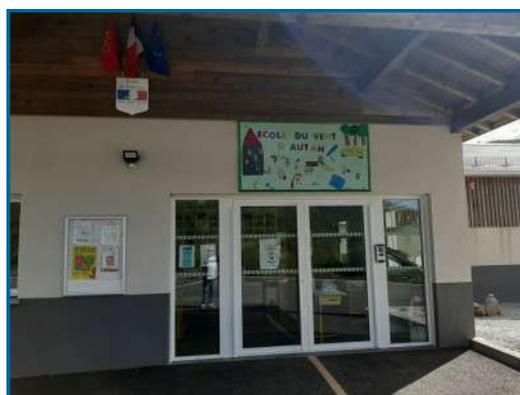


Pour la cantine, nous avons changé de fournisseur de repas. C'est la cuisine de l'ITEP (Institut Thérapeutique, Educatif et



Pédagogique) du Briol qui nous prépare et nous livre les repas. C'est une cuisine familiale « travaillée » avec essentiellement des produits locaux. L'ensemble des enfants trouve cette cuisine très bonne.

Nous souhaitons aux enseignants ainsi qu'aux enfants de passer une excellente année scolaire.



Commission communication

Parution du journal

La nouvelle équipe de la commission communication est heureuse de vous présenter son premier numéro.

Votre journal communal paraîtra deux fois par an, une édition au printemps et une à l'automne, distribué par la poste pour chaque foyer en résidence principale.

Les personnes en résidences secondaires pourront venir chercher le journal à la mairie. En cas de difficultés de déplacement nous les invitons à se rapprocher des élus

locaux pour le récupérer.

Nouvelle rubrique à venir

Nous souhaitons dans les prochaines éditions insérer une nouvelle rubrique « mémoire des anciens ». C'est pourquoi nous invitons chacune et chacun qui auraient des anecdotes, des histoires, des moments forts de la vie d'autrefois à raconter, à nous contacter pour que nous mettions cela en page du mieux possible, car il nous semble important que les jeunes générations connaissent l'histoire de notre territoire.

A la rencontre des associations

Un País, une Abeille

Pour l'association «un país, une abeille» la saison 2020 est plutôt réussie.

Notre projet de favoriser la vie de l'abeille locale prend forme petit à petit.

L'essaimage est le processus naturel de reproduction des abeilles qui a lieu au printemps. Dans une ruche, lorsque la reine est âgée il est temps de laisser place à une jeune reine. La plus vieille quitte donc la ruche avec un groupe d'abeilles pour aller s'installer ailleurs. Avant de trouver un domicile convenable, le groupe d'abeilles se pose dans les environs de la ruche de départ le temps que quelques éclaireuses trouvent un lieu propice à l'établissement de la colonie. On dit alors qu'elles font la grappe, cela leur permet de se tenir chaud, de réduire leur besoin de nourriture (du miel qu'elles ont ingurgité avant de partir) et de préserver leur reine en bonne santé.



Essaim sous forme de grappe

Il y a deux façons de récupérer les essaims naturels : soit en ayant disposé à l'avance dans des endroits favorables des ruches vides ayant déjà servies, qui auront donc des odeurs de cire et de propolis* pour les attirer à venir s'installer dedans, soit en approchant une ruche au plus près d'un essaim

en grappe suspendue à une branche ou sous un toit.



Une ruchette est placée sous la grappe d'abeilles

En cette année 2020, l'essaimage fut plus important que d'habitude. Nous avons donc peuplé des ruches de ces deux manières avec des essaims naturels des environs.

C'est en tout plus de 20 ruches de formes et modèles différents que nous avons peuplées sur le territoire.

Nous avons mis en place un rucher dans la forêt de Montagnol, où en accord avec les services forestiers et la mairie, nous allons mettre en place un balisage et quelques panneaux explicatifs pour les promeneurs.



Ruchers de Montagnol

A la rencontre des associations

Un País, une Abeille



Ruche paille

Des particuliers ayant réalisé leur ruche en paille lors des journées consacrées à leur fabrication que nous avons organisées ont enfin des abeilles dedans.

A la Daureillé nous avons également installé trois colonies d'abeilles noires (l'espèce d'abeille historique de notre région) grâce au soutien de la communauté de communes.

Depuis le début nous fonctionnons avec le Fablab* de Brassac pour les machines à bois, avec des scieurs locaux pour la fourniture gracieuse de planches et avec toutes les bonnes volontés qui souhaitent œuvrer pour la préservation de notre patrimoine naturel, nous tenons à les remercier chaleureusement.

Un projet de film documentaire sur le développement durable pour France 3 est en cours de réalisation dans lequel nous serons mis en lumière avec d'autres initiatives locales : moteur révolutionnaire d'un inventeur Brassagais et construction de

maisons en bois.

Une réunion s'est tenue à Biot fin juillet où nous avons fait le bilan de cette année et réfléchi à de nouveaux projets à mettre en place pour 2021. Entre autres, nous prévoyons de reconduire des ateliers de fabrication de ruches en paille. Si vous êtes intéressés pour vous joindre à nous, contactez Maurice au 06 89 06 34 54.



Ruche vitrée pour observer la colonie sans la déranger

* *Fablab* : En anglais, c'est la contraction de « Fabrication Laboratory », laboratoire de fabrication. C'est un lieu ouvert au public mettant à disposition des machines et outils numériques, utilisés pour la conception et la réalisation d'objets de toutes sortes. C'est un lieu « ouvert » qui s'adresse aussi bien aux « bidouilleurs » qu'aux novices, aux enfants, aux étudiants, aux professionnels et aux entrepreneurs. A Brassac, le FabLab se nomme Fabd'Oc. Il rayonne sur l'ensemble des Hautes Terres d'Oc et sur la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire.

* *Propolis* : La propolis est une résine récoltée sur les bourgeons et écorces de certains arbres. Les abeilles l'utilisent à l'intérieur de la ruche comme anti-infectieux et parfois pour réduire l'entrée de la ruche afin de se défendre des prédateurs. Le terme propolis vient du grec qui signifie « avant la cité ». Cette substance présente de nombreuses vertus thérapeutiques.

**Contact de
l'association :
unpaisuneabeille
@gmail.com**

A la rencontre des associations

Le Musée du Protestantisme

La majorité des animations culturelles programmées cette année ont été annulées ou reportées du fait de la pandémie.

Malgré tout, deux bonnes nouvelles pour le musée : la fréquentation très importante de visiteurs cet été et l'acceptation par le conseil départemental que notre programmation culturelle 2020 « Manger Sain(t) » soit prolongée durant toute la saison 2021.

Exposition temporaire

L'exposition temporaire « Le pain et le vin » est donc en place, et bien que le vernissage n'ait pas encore eu lieu, cette exposition suscite déjà un vif intérêt.

Le choix du Musée, dans la salle d'exposi-



Exposition sur le thème « Le pain et le vin »
(Crédit : Musée du Protestantisme)

tion, est de décliner des exemples de « nourritures terrestres » en montrant la place des protestants dans l'aventure de l'alimentation en général : protestants inventeurs, créateurs, innovateurs dans tous les domaines.

Des tarnais sont à l'honneur : Emile Hérial, de Lacaune, distillateur, inventeur du Nectar Gaulois ; la famille Cormouls-Houlès, de Mazamet, dynastie d'industriels. Raymond Cormouls-Houlès délaissera le délainage pour racheter les Cafés Eléphant Noir, son fils Jacky créa la société Menguys (graines grillées, olives pour apéritifs ...), société dirigée aujourd'hui par son fils Nicolas.

A Vevey, en Suisse, Henri Nestlé, pharma-

cieu, créa pour les enfants, La Farine Lactée, puis très vite le lait concentré. Puis le groupe Nestlé-Peter-Caill-Kholer deviendra un géant du chocolat suisse, sans oublier Sucard, Lindt, Tobler ...

D'autres protestants, pasteurs, intellectuels, agriculteurs participeront à la recherche sur l'alimentation : Jean-Antoine Gleizès, tarnais de Dourgne, inventera Le Végétarisme, le pasteur Barbier, à Valentigney (Sochaux), créa La Croix bleue. Il militera pour l'abstinence dans la lutte de l'alcoolisme et concevra la commercialisation du jus de raisin.

Boutique

Toute l'année, vous trouverez à la boutique un large éventail de livres et de produits des Hautes Terres d'Oc qui mettent à l'honneur l'artisanat local (bois, granit, textile, ...).

Vous pourrez, notamment, au moment des fêtes de fin d'année venir acheter et offrir livres et produits comme cadeaux de Noël.



Objets proposés à la boutique
(Crédit : Musée du Protestantisme)

Programmation culturelle

Toutes les animations de «La Nuit des Musées », prévue initialement le 16 mai et reprogrammée le 14 novembre 2020, sont annulées, seul le musée sera ouvert.

Les cafés débat programmés en 2020 sont reportés en 2021.

Allez visiter le
site du musée
(www.mprl.fr)

A la rencontre des associations

Le groupe vocal Divertissimo

L'association Divertissimo n'a pas échappé à la période de confinement due au COVID 19. En effet après la période hivernale traditionnelle où tout de même 3 journées de travail « portes ouvertes » les samedis 11 janvier, 8 février et 7 mars 202 ont eu lieu, toutes les activités ont dû être mises en sommeil.

La solidarité a toutefois continué à se manifester puisque, à l'initiative du Président, des masques en tissu ont été confectionnés par Cathy pour tous les membres qui en ont fait la demande. Merci à Cathy et à toutes celles qui ont participé à cette opération.

Le lien a été maintenu par des messages hebdomadaires pendant toute la durée du confinement. Bref, l'association Divertissimo a toujours été active et a survécu à cette difficile période dans un contexte marqué par l'incertitude scientifique, réglementaire et culturelle.

A la fin de l'été, l'envie de chanter a tenaillé tous les choristes. Se retrouver, partager, chanter ont manqué à tous, c'est une certitude. Aussi, en application d'un protocole sanitaire élaboré en relation avec Monsieur le Maire de Fontrieu, les choristes ont pu reprendre le chemin des répétitions le mardi 22 septembre. Ils ont à nouveau ressenti le plaisir de se retrouver, le bonheur de chanter en groupe, la joie de partager des émotions exceptionnelles.

Bien sûr la reprise est graduée et contrôlée toujours avec l'épée de Damoclès de prescriptions réglementaires modifiées, voire plus contraignantes. Mais l'espoir de jours meilleurs est toujours là et le groupe vocal va de l'avant et poursuit sa reprise avec application et assiduité.

L'assemblée générale a eu lieu le vendredi 2 octobre. Les gestes barrières ont été appliqués et les prescriptions réglementaires respectées. La situation financière est saine et les effectifs stables.

Le programme pour la fin de l'année est en

gestion et sera conditionné par l'actualité des manifestations ou non, telles que la célébration du 11 novembre, le téléthon, le concert de Noël.

Quoiqu'il arrive, le groupe vocal Divertissimo prendra ses quartiers d'hiver mais organisera une journée « portes ouvertes » le samedi 16 janvier 2021. Une initiation au chant choral aura lieu à la salle des fêtes de Sablayrolles à partir de 10h00.

L'essai est gratuit et le repas est offert.

Deux autres journées « portes ouvertes » seront organisées en février et mars 2021, les dates n'étant pas encore arrêtées.

Ces journées sont le moment idéal pour essayer et intégrer sans difficulté le groupe car le programme musical sera nouveau et tous les choristes, anciens et nouveaux, seront au même niveau.



Ces journées répétitions se déroulent dans un climat de « gens heureux ». L'ambiance excellente est accompagnée de la rigueur nécessaire à l'apprentissage ce qui génère des journées de travail / répétition très positives et productives et le repas pris en commun ajoute « un grain de folie » très apprécié.

Ensemble, nous continuons à investir au présent afin de construire l'avenir.

« Le chœur développe le sens de l'autre, la solidarité de groupe et l'harmonie entre les hommes. »

**Pour
information
complémentaire
s'adresser à
Christian Nègre
06 10 64 59 67**

A la rencontre des associations

Les comités des fêtes

En cette année particulière, nous, comités des fêtes de Ferrières, Sablayrolles et Biot n'avons pas maintenu nos fêtes et animations habituelles mais avons souhaité organiser une journée tous ensemble au grand air de la forêt de Montagnol pour faire connaître ce lieu et partager un bon moment malgré la distance physique à respecter. Nous remercions la mairie pour son soutien dans l'organisation, notamment pour le financement d'un service toilette sèche sur place.

La météo fut capricieuse mais nous n'avons pas boudé la pluie en raison de la sécheresse exceptionnelle de l'été.

La journée a commencé par deux randonnées au choix de 11km et 4.5km pour apprécier les bois de Montagnol selon les capacités physiques de chacun.

Dès le retour des marcheurs, les producteurs et commerçants que nous avons contactés ont ouvert leurs stands pour ravir les papilles de tout le monde.

Escargots, tartines de légumes, melons, salades au fromage de chèvre pané, burgers paysans, thés, vins, préparations de truite, charcuterie, miel et même quelques produits cosmétiques étaient disponibles.

Le public était au rendez-vous puisque beaucoup de producteurs ont écoulé toute

leur marchandise.

Des tables étaient disposées sous le chapiteau du comité de Sablayrolles et dans la maison de la forêt pour permettre aux gens de manger où bon leur semblait en respectant une certaine distance physique.

Nous avons préparé des petites balles de paille à répartir dans les bois pour offrir de quoi s'asseoir mais la pluie nous a forcés à les laisser sur la remorque à l'abri sous une bâche.



L'association « un païs une abeille » a pu profiter des quelques éclaircies pour faire visiter son rucher.

La coordination entre les trois comités des fêtes a très bien fonctionné. Nous invitons

celles et ceux qui souhaiteraient œuvrer avec nous dans la convivialité à nous rejoindre. Merci à tous les membres de nos équipes présents ce jour-là et au public pour le bon déroulement de cette journée. Nous espérons pouvoir réaliser les fêtes habituelles de notre commune l'été prochain.



Les gens d'ici

Le groupement d'achat, une initiative locale

Depuis quelques années la mairie met à disposition d'un groupement d'achat le local de l'ancien magasin de Biot.

Les acteurs de cette initiative ont à cœur d'acquérir des produits alimentaires (mais pas que) selon certains critères. On y recherche de l'éthique, du local, des moyens de production sains et respectueux. Dans l'idée chaque membre est chargé de gérer un produit.

« Il y a une framaliste* qui circule, chacun dit ce dont il a besoin pour le prochain mercredi. On se réunit ensuite pour partager les lots et régler les comptes. C'est à la fois utile et agréable car c'est l'occasion de se retrouver et partager un moment convivial »

On y trouve par exemple : fromages, charcuterie, ail, bière, pain, farine, miel, jus de pommes, pâtes, légumes secs, riz, semoule, fruits secs, savons.

Il y a des commandes régulières et parfois



des grosses commandes ponctuelles qu'il va falloir se partager, cela permet d'éviter le suremballage et le plastique (le plus propre des déchets c'est celui qu'on ne produit pas !) et c'est aussi l'occasion d'obtenir des produits de qualité à un prix avantageux même si ce n'est pas la motivation principale.

*Framaliste : Outil informatique libre qui permet la diffusion d'emails à un groupe d'abonnés. Chaque membre qui choisit de s'abonner à une framaliste pourra envoyer et recevoir les emails communs à tous les abonnés.

Pour remplacer des produits chimiques

Il y a maintenant un an que Gaëtan Armengaud a découvert les bienfaits des purins végétaux. Ils ont des propriétés intéressantes pour les végétaux et n'ont pas d'odeur désagréable.

Leur fabrication est simple.

Pour fabriquer un purin d'ortie il faut :

- ◆ Prendre 10 litres d'eau
- ◆ 1 kg d'orties
- ◆ Laisser macérer une semaine en remuant tous les deux jours

◆ Après une semaine diluer un litre de purin dans un litre d'eau

Les bienfaits sont multiples et variés : c'est un activateur de croissance des racines. Il est également très efficace contre certains parasites des tomates et des pommes de terre.

« Actuellement, je teste le purin de fougères communes qui est un insectifuge contre les escargots, limaces et autres parasites des jardins. »

Une nouvelle activité économique sur la commune

Béatrice Blanc et Christophe Jordy ont fondé « Le Scribe », site de vente en ligne d'articles de papeterie et de librairie. La livraison est gratuite au point relais de Brassac. N'hésitez pas à commander vos livres et fournitures de papeterie.

Coordonnées :

Soulègre 81260 Fontrieu

Tél : 09 67 03 50 31 & 06 34 06 39 11

E-Mail : contact@lescribe-livre.com

Site : www.lescribe-livre.fr



Environnement

Tri des déchets

La commune tient à rappeler l'importance de bien trier les déchets. Nos modes de vies et de consommation en génèrent beaucoup et il est primordial de les gérer convenablement pour éviter les pollutions en tous genres. Des abus ont été constatés aux abords des poubelles, ainsi que de mauvaises répartitions dans les conteneurs.

Sur Fontrieu la collecte est réalisée par les agents de la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux » pour deux types de conteneurs : couvercles verts et couvercles jaunes.

Le tri est moins cher que le traitement des ordures ménagères.

Sur notre territoire, les élus ont choisi de longue date de mettre en place une politique tarifaire incitative en faveur de la réduction et du tri. Ainsi, le tarif pour le tri (emballages et papiers recyclables) est inférieur à celui du traitement des déchets résiduels (poubelles noires), pour inciter à trier, et à bien trier. Pour chaque collectivité chargée de la collecte (communauté de communes, communauté d'agglomération ou syndicat de collecte) adhérente à TRIFYL, la facture reflète le geste de tri des habitants de son territoire : en moyenne en 2019, 96 € la tonne pour la poubelle noire et 33 € la tonne pour les emballages et papiers correctement triés.

Poubelles à couvercle vert

Elles reçoivent les ordures ménagères résiduelles. Il s'agit de déchets non recyclables, non toxiques, non dangereux et non inertes (déchets de cuisine, de salle de bain, de bureau, déchets du nettoyage quotidien de la maison, déchets de dimensions inférieures à un mètre de longueur). Ils doivent être mis dans des sacs poubelles fermés qu'il est possible de venir retirer au secrétariat de la mairie pour les ménages payant les ordures ménagères. La mairie distribue des rouleaux de sacs poubelles chaque année, ainsi que deux cabas pour

séparer les déchets recyclables et le verre tous les 4 ans pour chaque famille.

Poubelles à couvercle jaune

Elles acceptent, **en vrac** directement dans le conteneur : bouteilles et flacons plastiques, emballages métalliques (boîtes conserves, canettes boisson, couvercles pots, etc), cartons, briques alimentaires, papier (publicités, journaux, magazines, etc).

Les produits non conformes dans les bacs jaunes seront considérés comme des refus de tri et seront collectés et traités comme des ordures ménagères résiduelles au préjudice financier et environnemental de la communauté.

Sont exclus de la collecte en bacs de regroupement les déblais, gravats et décombrés, le verre, les déchets végétaux, (branches, herbe coupée...), le bois et la ferraille (hors emballages recyclables) qui disposent de filières de recyclage et sont susceptibles d'endommager le système de compression de la benne, les déchets volumineux ou encombrants, les déchets contaminés (provenant des ménages et élevages), les déchets issus d'abattage et les cadavres d'animaux, les résidus de bacs à graisse, objets divers tels que bicyclettes, sièges auto, tapis, jouets, pèse-personne, les déchets de bricolage (matériaux et outillage électroportatif).

Le verre

Géré par le syndicat mixte Trifyl, le verre alimentaire (bouteilles, pots et bocaux) est collecté dans des bornes à verre. Sont exclus de cette collecte : les ampoules, les tubes fluorescents, la vaisselle, les vitres,

POINT INFO TRI



« À jeter » ou « à recycler », ouvrez l'œil, ces informations se trouvent sur de nombreux emballages.



Environnement

Tri des déchets

les miroirs et les pare-brises qui doivent être amenés en déchèteries.

Les dépôts de verre ou en vrac à côté des bornes à verre sont assimilables à des dépôts sauvages sur la voie publique et sont donc, à ce titre, répréhensibles.

Les déchets textiles

Le textile d'habillement, le linge de maison et les chaussures en bon état doivent être déposés dans les bornes prévues à cet effet. La communauté a passé une convention avec Le Relais 81 qui installe, entretient et collecte les colonnes à vêtements de manière à leur donner une seconde vie. Ils peuvent aussi être amenés à des associations qui les récupèrent pour les redistribuer. Ils ne doivent en aucun cas être déposés dans les bacs à couvercle jaune.



Les déchets verts

Il s'agit des déchets des ménages issus de l'entretien des jardins (tonte de gazon, branches, feuilles mortes, ...). Ils peuvent être utilisés comme paillage au jardin pour maintenir l'humidité du sol et réduire les besoins en eau ou simplement mis en tas pour faire du compost, ils serviront à la longue de nourriture aux organismes vivants du sol et se transformeront petit à petit en éléments nutritifs pour les plantes.

Ces déchets ne sont pas pris en compte par la collecte traditionnelle des ordures ménagères.

Ils sont acceptés sous conditions en déchèteries (voir règlement intérieur de Trifyl). Les agriculteurs peuvent disposer d'un droit de brûlage de déchets verts à condition d'en obtenir l'autorisation auprès de la

mairie.

Les déchets agricoles

Les ficelles et filets de balles de foin, les bâches d'enrubannage, les sacs sont à ensacher dans les sacs distribués par les marchands de consommables et à apporter à la déchèterie de Brassac. Il y a quatre jours de collectes par an déterminés par les CUMA

Les dépôts sauvages et le brûlage.

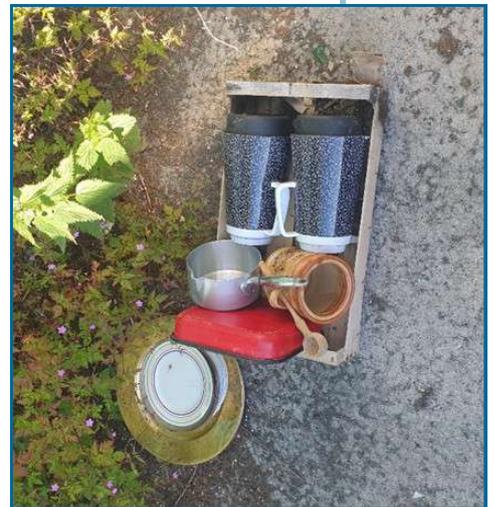
Le fait d'abandonner, de brûler, de déverser des déchets, en des lieux publics ou privés, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, constitue une infraction de 3^{ème} classe passible à ce titre d'une amende de 450 € (Article R633-6 du Code Pénal).

Les fumées produites sont sources de désagrément mais également toxiques. Le feu ne détruit pas les déchets, il modifie leur forme et les répand sous forme de fumées et de cendres dangereuses dans l'environnement, ce qui empoisonne chimiquement l'air, l'eau et les sols nécessaires à la bonne santé de tous.

Les déchets acceptés en déchèterie

Verre, cartons, bois non traité, bois résiduel, végétaux, tout-venant, ferrailles, radiographies, textile, housses plastiques (bâches d'ensilage, films de gros emballages,...), huiles de vidange, huiles de cuisine, piles et batteries, ampoules basse consommation et néons, déchets d'équipements électriques et électroniques (outillage électroportatif, réfrigérateur, téléviseur, matériel hi-fi, four...).

Plus d'informations sur : www.trifyl.com.



Nature

Les champignons de nos forêts

Notre pays est réputé pour la cueillette de champignons quand arrivent les mois de septembre et d'octobre. En cette période où les jours raccourcissent et les températures sont encore clémentes, quelques pluies bienvenues laissent place à de belles journées ensoleillées. Pour les arbres encore verts qui n'ont pas souffert de la sécheresse, la sève commence à ralentir dans les troncs, les premières feuilles s'appêtent à revêtir des teintes jaunes, rouge, orange, signe que la photosynthèse* est terminée.

Les éléments nutritifs redescendent dans le tronc pour constituer les réserves du printemps prochain. Les houppiers* vont se délester du poids des feuilles, et se retrouvant à nu, ils seront moins sensibles aux vents et neiges de l'hiver.

Pour autant, ces mêmes feuilles n'en ont pas fini d'être utiles à nos forêts, car si l'arbre entre en sommeil, la nature est toujours à l'œuvre quelque part. Plus bas, le tapis de feuilles s'épaissit peu à peu. C'est ici, à la surface du sol, que va s'activer une multitude d'êtres vivants (la faune épigée) pour déchiqueter, broyer, ingérer, digérer, et transformer l'ensemble de feuilles et branches mortes en une matière sombre riche en lignine, un des principaux constituants du bois.

Pour finir la transformation du tapis de feuilles en humus, et libérer quantité de nutriments pour les végétaux, interviennent alors les seuls organismes capables de s'attaquer à la lignine : les champignons.

Nous avons l'habitude de rencontrer des champignons sous une certaine forme dans nos forêts, mais ce que nous ramassons en réalité n'est que la fructification d'une vaste organisation complexe de la nature : le mycélium qui est un réseau de minuscules filaments (souvent blancs) se répandant sous la surface du sol en se mêlant aux racines environnantes.

Certaines essences d'arbres sont associées au mycélium de champignons de façon à ce que chacun apporte à l'autre ce

dont il a besoin. La taille gigantesque du réseau cotonneux de filaments souterrain en fait les plus grands organismes vivants connus. Une symbiose s'installe : le champignon va fournir aux racines des nutriments, de l'eau filtrée de certains polluants et une protection contre d'autres champignons et bactéries parasites, et l'arbre va rétribuer le réseau mycélium du champignon en sucres et glucides indispensables à sa survie. Ainsi, le chêne arrive à démultiplier la surface utile de ses racines en s'associant au mycélium du lactaire tranquille, ce qui lui donne accès à beaucoup plus de surface pour absorber l'eau et les nutriments dont il a besoin. C'est également le cas lorsqu'il s'associe avec un autre champignon pour donner les truffes.

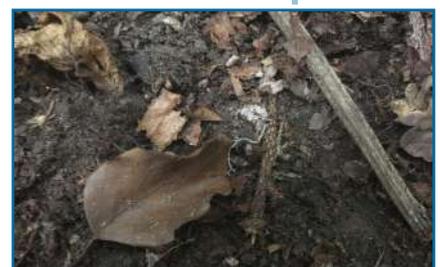
Chaque année, la partie souterraine des champignons rejette divers composés (parfois des éléments nocifs) dans les fructifications que nous avons l'habitude de cueillir pour agrémenter nos omelettes automnales.

C'est ainsi que le césium 137 répandu lors de la catastrophe de Tchernobyl en 1986, peut se retrouver dans les champignons.

Cette relation symbiotique entre champignons et racines de végétaux appelée « mycorhize », permet de meilleurs rendements et peut être favorisée dans les cultures agricoles et les jardins, endroits où les techniques de travail du sol sont à adapter pour perturber le moins possible ces mécanismes naturels.

Photosynthèse : Processus ayant lieu dans les feuilles vertes des plantes qui permet de créer de la matière organique à partir de gaz carbonique, d'eau et de lumière solaire. La photosynthèse dégage de l'oxygène

Houppier : Partie au-dessus du tronc d'un arbre



Présence de mycélium de champignon

Le Parc Régional du Haut-Languedoc

Syndicat Mixte du Parc

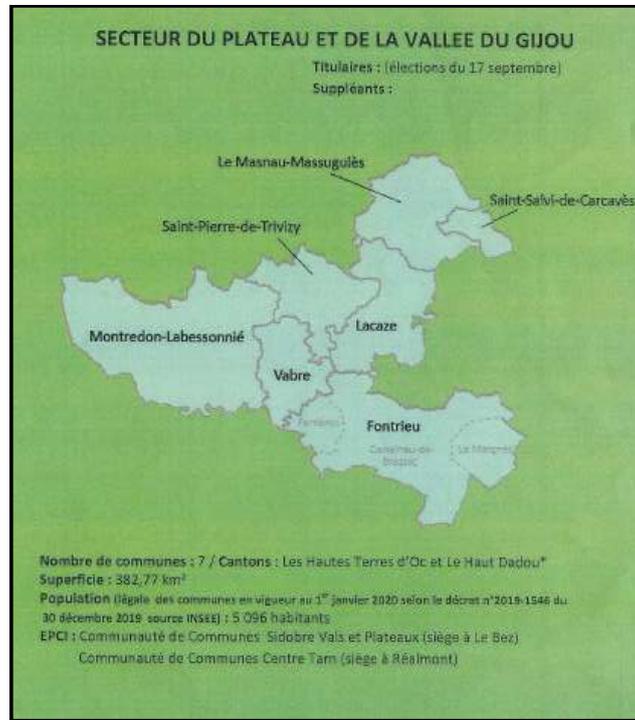
Les 118 communes adhérentes au Parc Régional du Haut-Languedoc y sont représentées par un Comité Syndical. Cette instance décide, sur proposition de son bureau, des projets à mettre en œuvre.

Les 118 communes sont regroupées en 12 secteurs géographiques : 6 dans le département du Tarn et 6 dans celui de l'Hérault.

Notre commune est rattachée au secteur du Plateau et de la vallée du Gijou comprenant les communes de Montredon-Labessonnié, Saint-Pierre-de-Trivisy, Le Masnau-Massuguiès, Saint-Salvi-de-Carcavès, Lacaze, Vabre et Fontrieu.

Chaque commune désigne 2 représentants au sein de son conseil. Pour cette nouvelle mandature, la commune de Fontrieu est représentée par Francine Vieu et Gaël Benoît.

Les représentants communaux nomment au sein et pour chaque secteur géographique 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui composeront le Comité Syndical du Parc. Dans chacun des 12 secteurs, les 2 délégués titulaires désignent 1 représentant du secteur, membre du bureau du



Syndicat Mixte.

Les élections ont eu lieu le jeudi 17 septembre. Gaël Benoît a été élu suppléant pour le secteur du Plateau et de la vallée du Gijou.



Pour plus d'informations ne pas hésiter à aller sur le site du Parc www.parc-haut-languedoc.fr ou téléphoner au 04 67 97 38 22

La lenga nostra

Recette des « mesturets »

C'est une pâtisserie à la courge dans laquelle on ajoute farine de blé et de maïs et des œufs et qui se fait cuire à la poêle ou au four.

«Santa Monica fa las cojas gròssas coma una barrica»

«Sainte Monique fait les courges grosses comme une barrique»

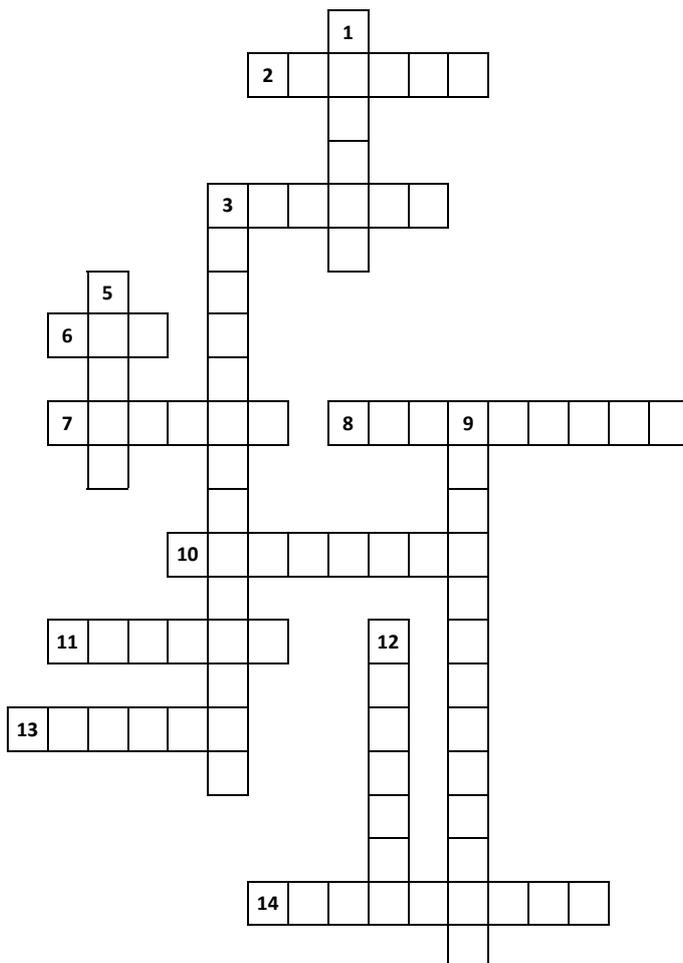
Cal metre sièis uòus, dos veirats de farina, dos de sucre e un bocin d'aiga de flor d'orange, de vanilha o d'aigardent. Cal plan despartir los blancs dels jaunes e los batre en nèu. Cal mesclar lo sucre amb los jaunes d'uòus e la farina e apèi i metre los blancs. Om pòt i metre un pauc de levura. E un pe-

çuc de sal. E metre aquò a còser al forn pendent mièja ora.

Il faut mettre six œufs, deux verres de farine, deux de sucre, un peu de fleur d'orange, de la vanille ou de l'eau de vie. Il faut séparer les blancs des jaunes et bien les battre en neige. Il faut mélanger le sucre avec les jaunes d'œufs et la farine et y ajouter les blancs. On peut y mettre un peu de levure, et une pincée de sel et mettre le tout au four pendant une demi-heure.



... Et en français



Horizontalement

- 2 : Une troisième cette année à l'école
- 3 : Mis en place à Montagnol par une association proche des insectes
- 6 : Important pour l'environnement
- 7 : Ses séances reprendront en étant masqué
- 8 : Espèce protégée empêchant la construction de l'atelier
- 10 : On vous donne la recette
- 11 : Béatrice et Christophe les commercialisent
- 13 : Voté en juillet exceptionnellement
- 14 : Le réseau d'eau en a connu une importante

Verticalement

- 1 : A eu lieu à Montagnol à l'initiative des trois comités
- 3 : Le COVID 19 les a empêchés cette année
- 5 : Grâce à cette plante le purin est végétal
- 9 : Elle dégage de l'oxygène
- 12 : Délicieuse grâce à l'ITEP

Horizontalement : 1-Marché, 3-Rassemblements, 5-Ortie, 9-Photosynthèse, 12-Cantine
 Verticalement : 2-Extension, 3-Budget, 6-Tri, 7-Cinéma, 8-Campagnol, 10-Mesturet, 11-Livres, 13-Budget, 14-Extension

Informations générales

Diverses ...

Distribution de masques de protection

La mairie a organisé la semaine du 20 mai 2020 une distribution de masques de protection aux habitants des résidences principales. Pour celles et ceux qui n'auraient pas eu l'opportunité de les récupérer, il est toujours possible de se déplacer en mairie, pour en profiter.

Distribution de sacs poubelle

Comme chaque année, la mairie participe à la distribution aux habitants des résidences principales et secondaires de sacs poubelles mis à disposition par la communauté de communes.

Réunion publique

Le vendredi 18 septembre 2020, s'est tenue à la salle communale de Lagrange, une réunion publique de présentation du rapport sur les risques potentiels en cas d'octroi du PERM dit de « La Fabrié » ou d'une éventuelle exploitation.

L'ONG SystExt, mandatée par la mairie pour réaliser cette étude, a présenté ce rapport à la population. Plus de 150 personnes avaient fait le déplacement malgré le placement en vigilance rouge du département du Tarn pour le risque COVID19.

Toutes les personnes présentes ont pu constater la qualité du rapport d'expertise.

A la fin de la présentation, un débat a eu lieu. Les personnes présentes ont pu poser toutes les questions qu'elles souhaitaient et avoir les réponses à leurs interrogations. Les débats ont été d'une très grande qualité.

A la fin de la réunion, Didier Gavalda a annoncé aux personnes présentes que le conseil municipal avait émis un avis DEFAVORABLE au projet de PERM sur notre territoire, lors de sa réunion du 11 septembre 2020.

Nous tenons à remercier toutes les personnes et tous les organismes (maires, ou leurs représentants, des communes voisi-



nes, communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux », Parc Régional du Haut Languedoc, Fédération de pêche, Syndicat mixte du bassin de l'Agout) présents à cette réunion.

Nous tenons également à remercier les personnes de l'ONG SystExt pour la qualité de leurs travaux.

Rappel de la loi sur le bruit

Le principe est clair : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé » (Article R. 1336-5 du Code de la santé publique).

En temps normal, le Conseil national du



bruit émet un avis favorable au bricolage lorsque vous respectez les horaires suivants pour faire vos travaux bruyants : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 en semaine, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00 le samedi, de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés. (Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage du 25 juillet 2000)

Informations générales

Diverses ...

Transport à la demande

Ce service existe depuis quelques années et est assuré par l'entreprise des transports MAURY.

La Région OCCITANIE et le SMEMAB (Syndicat Mixte d'Exploitation du Mini-bus d'Anglès-Brassac) financent maintenant ce service, ouvert aux habitants de notre commune. Il permet de se rendre sur Brassac ou Castres, directement de son domicile pour 2 euros/personne pour un aller et 4 euros pour un aller-retour. Pour plus de précisions sur ce service vous pouvez consulter le site de la commune. (www.fontrieu.fr/transport)

Pompier volontaire

Le centre de secours de Brassac recherche des volontaires, homme ou femme, souhaitant devenir sapeur-pompier. L'effectif en 2020 est de 31 sapeurs-pompiers dont 10 femmes.

Vous pouvez candidater si vous avez entre 17 et 55 ans et si vous résidez à proximité.

« Un sapeur-pompier volontaire est une personne qui outre son activité professionnelle ou sa vie familiale donne de son temps pour assurer un secours d'urgence de proximité. »

« Concilier sa vie professionnelle et son activité sapeur-pompier, c'est possible ! »

Vous pouvez pour tout renseignement contacter le Lieutenant Philippe Ménard (06 83 23 31 90) ou l'Adjudant-chef Anthony Clément (06 07 39 44 91)

Conférence sur les abeilles

Le vendredi 9 octobre à 20h30, à la salle communale de Biot, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc propose, sollicité par l'association « Un païs, une abeille », « **Le déclin des abeilles, pas une fatalité** » conférence donnée par Jean Senbech, ancien apiculteur du PNRHL.

Ballade sur les plantes sauvages comestibles

Le mercredi 14 octobre le Parc Naturel

Régional du Haut-Languedoc propose, suite aux demandes conjointes de l'association « un païs, une abeille » et de la municipalité, une ballade naturaliste sur les plantes sauvages et comestibles. A cause du COVID 19, il n'y aura pas d'atelier cuisine ni de repas pris en commun, comme l'année dernière. Rendez-vous à 14h30 à la salle communale de Biot. Pour participer, l'inscription en mairie (05 63 74 00 61) est obligatoire, le nombre de places étant limité

Mutuelle communale de santé

Le vendredi 16 octobre « Mutualia », la nouvelle mutuelle des territoires, Complémentaire Santé & Prévoyance, mise en place sur la commune, vous propose une réunion d'informations à 18h00 à la salle communale de Biot.

Complémentaire santé & prévoyance
Pour les particuliers, professionnels & entreprises, associations & collectivités.

Mutualia
Entre nous, c'est humain

Nouvelle mutuelle des territoires
mise en place sur votre commune
de FONTRIEU

Des valeurs mutualistes appliquées à un engagement social et solidaire, au service des besoins des territoires et de leurs habitants

Réunion d'information
Vendredi 16 octobre à 18h
Salle Biot
Castelnaud de Brassac

MUTUALIA ALLIANCE SANTÉ
La complémentaire santé de votre commune

MUTUELLE DES TERRITOIRES

Mutualia porte un projet social et solidaire au sein de votre commune. Retraités, Indépendants, agents et Inactifs, nous vous proposons de bénéficier d'une couverture santé répondant à vos besoins, à des tarifs privilégiés & sans condition.

www.mutualia.fr

Revue de presse

On parle de la commune ...

La construction des nouveaux ateliers municipaux est bloquée



D. Gavalda et M.-J. Fouqué sont embarrassés. JDI (CL)

Le chantier est bloqué par une espèce protégée

FONTRIEU. Les ateliers municipaux sont situés dans les locaux d'une ancienne entreprise de granit, dans le hameau du Bonpas. Or, « le sol est constitué de remblai », expliquent le maire Didier Gavalda et sa nouvelle adjointe Marie-Jeanne Fouqué, « ce qui exclut toute possibilité d'extension. On ne peut pas démolir car il y a de l'amiante dans la toiture, ni construire un bâtiment neuf sur ce type de sol. L'accès est compliqué, le tracteur et les camions ont du mal à circuler ». Les élus se sont donc mis en quête d'un terrain plus accessible, où les manoeuvres seraient possibles, afin de construire un nouveau bâtiment. « On a acheté une parcelle à côté de Biot, déposé une demande de permis de construire, retenu des entreprises locales ». Mais le chantier est stoppé. « Au premier coup de pelle, l'Office français de la biodiversité est intervenu et a trouvé des campagnols amphibies, espèce très protégée, dans le ruisseau que nous comptions combler. On veut bien changer nos plans en déplaçant un peu le bâtiment, entretenir une petite sagne pour les campagnols, mais on a engagé beaucoup de frais, on a besoin de ce bâtiment, on ne sait plus quoi faire ! ». »

FONTRIEU

Un trésor de biodiversité



Grâce au Conservatoire des espaces naturels, Christophe Ramond a pu faire connaissance avec les vaches écossaises Highland Cattle. / Photo DOM

Le président du Département Christophe Ramond a enfilé ses bottes pour aller visiter, accompagné par les élus locaux David Escande et Marie-Jeanne Fouqué, la tourbière de Canroute, sur la commune de Fontrieu. Ce site perché entre Brassac et Lacaune, à plus de 800 m d'altitude, transporte le visiteur dans des contrées lointaines, une fois au cœur de la tourbière, cette zone humide riche en sphagnum, on se croit facilement en Islande ou en Ecosse ! L'Ecosse d'où viennent d'ailleurs les seules habitantes de la tourbière, les vaches Highland aux poils aussi longs que leurs cornes. Ces paisibles bovins ont été installés là il y a plus de 20 ans par le conservatoire des espaces naturels Midi-Pyrénées, qui gère le lieu, car le fait de pâturer les

tourbières permet de multiplier par quatre le nombre des espèces. En entretenant la zone humide, les vaches rustiques contribuent à l'élimination des plantes envahissantes et évitent la fermeture du milieu par les arbres. Frédéric Néri, Daniel Marc et Louis Maynadier, du conservatoire, servaient de guides et expliquaient la tuffigenèse, la production de tourbe qui résulte de l'action des sphagnum et le choix d'empêcher le boisement du site pour conserver la tourbière et ses richesses.

Transmettre aux jeunes générations
Christophe Ramond a, par exemple, pu admirer un lézard vivipare qui ne pond pas ses oeufs mais les conserve dans son corps qu'il peut réchauffer grâce à un mécanisme de surfusion ou

des droséras, ces plantes carnivores en voie de disparition aux poils glanduleux qui attirent et engluent les insectes... Impressionné par tant de richesses, Christophe Ramond a salué les techniciens et rappelé que le Tarn compte à ce jour 81 espaces naturels sensibles qu'il faut mieux connaître, pour mieux les protéger et les valoriser. « Le projet d'installation d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles représente un enjeu fort en termes de biodiversité et de mise en valeur de l'environnement. Le premier objectif est bien sûr la conservation avec la transmission aux jeunes générations mais il y a aussi un besoin de nature pour les habitants et les visiteurs avec l'idée d'une application mobile pour aider à découvrir ces trésors du territoire. »

FONTRIEU

Le nouveau conseil municipal installé

Dimanche 24 mai, les 19 élus municipaux de Fontrieu se sont réunis dans la salle communale de Biot afin d'être le maire et les adjoints. Après le premier tour du mois de mars, Didier Gavalda, le maire sortant, peut compter sur 17 élus de sa liste « Ensemble pour Fontrieu » : Elisabeth Oules, Philippe Maffre, Marie-Christine Armeigaud, Tom Fabre, Francis Antolin, Joseph Casbas, Francine Viou, Jean-Michel Sire, Pierre Boussière, Jacques Galibert, Thierry Oules, Thierry Escande, Marie-Jeanne Fouqué, David Escande, Dominique Maffre et Daniel Estadiou, qui viennent compléter 2 élus de la liste « Vivre demain à Fontrieu », Gaël Benoit et Guillaume Galibert.



Didier Gavalda n'a pas attendu d'être réélu pour se mettre au travail avec sa nouvelle équipe.

A l'issue du vote, Didier Gavalda a été réélu maire avec 17 voix et 2 blancs. Aussitôt installé, il a remercié les conseillers pour leur confiance et a demandé un vote pour définir le nombre d'adjoints, il a proposé quatre adjoints au lieu des cinq dont la municipalité pouvait prétendre en tant que commune nouvelle, le nombre de 4 a été accepté à l'unanimité. Marie-Jeanne Fouqué a été élue première adjointe, David Escande deuxième adjoint, Elisabeth Oules troisième et Francis Antolin quatrième. « Mon choix

était qu'au minimum un adjoint représente chaque commune historique », a expliqué Didier Gavalda. Chacun s'est ensuite positionné sur les commissions qu'il souhaitait, le maire demandant que chaque adjoint soit responsable d'une ou plusieurs commissions. Didier Gavalda a remercié les habitants de Fontrieu qui se sont déplacés pour voter le 15 mars et l'ont réélu pour la seconde fois, il a assuré que tous les membres du nouveau conseil travailleront pour la poursuite de

la gestion rigoureuse et optimale de la commune et le bien-être des habitants, dans la proximité et l'écoute. A ce propos, il est à signaler que durant la période de confinement, le maire a passé plus de 120 coups de fil à des personnes âgées ou vulnérables afin de veiller sur ces personnes les plus fragiles. La commune a également procédé à la distribution de masques pour les habitants et piloté la réouverture de l'école. On le voit, le conseil est déjà au travail.

ON EN PARLE

Un plan pour les espaces naturels

FONTRIEU Visite de la tourbière de Canroute, lundi 15 juin pour le président du Conseil départemental Christophe Ramond, ponctuée d'un échange sur cette zone humide et sur les 81 espaces naturels sensibles identifiés dans le Tarn. Christophe Ramond a exprimé son souhait de les valoriser, grâce au schéma départemental qui sera voté en juillet. « Les espaces naturels sensibles vont permettre un aménagement du territoire au cœur de la biodiversité. »



« C'est une nature qui nous est chère », a déclaré Christophe Ramond lors de sa visite. JDI (CL)

On parle de biodiversité avec la visite de Christophe Ramond, président du conseil départemental du Tarn, à la tourbière de Canroute

Quelques articles parus dans la presse locale
« La Dépêche » et
« Le Journal d'ici »
en mai et juin 2020

Carnet des familles

Bienvenu(e)s

Djuliann CHARVET, né le 2 janvier 2020, fils de Jérémy CHARVET et de Julie FERNANDEZ, domiciliés à Labastisse

Lukas BOUSSIÈRE, né le 12 janvier 2020, fils de Arnaud BOUSSIÈRE et de Célia RANDON, domiciliés à La Goudarié

Lucas BOUSQUET, né le 17 janvier 2020, fils de Frédéric BOUSQUET et de Nathalie DO, domiciliés à Bourguet del Clot

Louise CABROL, née le 19 février 2020, fille de Thomas CABROL et de Laetitia ALIES, domiciliés à Le Père

Théo ESCOUTE, né le 18 avril 2020, fils de Lionel ESCOUTE et de Manon GAU, domiciliés à Entrevergnès Haut



Ils se sont unis

Samuel QUANQIN et Manon BAGLIN, le 15 août 2020, domiciliés à Valès Haut



Ils et elles nous ont quittés

Anna BARBE, née à Armengaud, le 6 janvier 2020 à 69 ans

Denise SABLAYROLLES, née LIABASTRES, le 14 mars 2020 à 75 ans

André CAUMETTE, de Ouillas, le 14 avril 2020 à 87 ans

Denis SEGUI, de Birac, le 21 avril 2020 à 94 ans

Roger JULIEN, le 21 mars 2020 à 73 ans

Odette ROQUES, née à Latour, le 12 mai 2020 à 85 ans

Valérie JOUCLA, née GRANEL à Valès Haut, le 22 mai 2020 à 51 ans

Denis PIGOT, de Penrieu, le 13 juin 2020 à 67 ans

Irma Lucie MARTY, née aux Planquettes, le 24 juin 2020 à 93 ans

André Louis VAISSE, né à Fumade, le 17 août 2020 à 73 ans

Gabrielle FABRE, née VEZIAT à La Chazottié, le 22 août 2020 à 96 ans

Martine MASSOUTIER, née DEBRUS à Baffignac, le 3 septembre à 67 ans

Marcelle ALBERT, née CHABBERT à Chabbert, le 17 septembre à 87 ans



La commission Communication remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de cette édition du journal

Responsable de publication : Didier Gavalda

Cette édition a été imprimée par la SARL DMP 44, Route de Ferrières 81260 Brassac